

HANDIBAT - SILVERBAT

Module B

« Adaptation du logement individuel »



REF : MOD-205

DUREE

1 jour
7,00 heures

NBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

MODE

Présentiel

PUBLIC

Artisans, Conjointes, salariés et plus globalement tout professionnel du bâtiment ayant un rôle de prescription auprès des maîtres d'ouvrages, privés comme publics.

PRE-REQUIS

Avoir suivi au préalable le Module A « Les fondamentaux de l'accessibilité et de l'adaptation du logement »

EQUIPEMENT PERSONNEL

OBLIGATOIRE

- Aucun équipement de protection individuel nécessaire
- Matériel de prise de notes

MOYENS ET SUPPORTS

PEDAGOGIQUES

Apports théoriques illustrés
Études de cas issues de situations réelles
Échanges et retours d'expérience

FORMATEUR QUALIFIE

Formateur habilité par
HB DEVELOPPEMENT

ACCESSIBILITE

Module, lieu d'accueil et support adaptés.

PROGRAMME

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Analyser les besoins d'adaptation d'un logement individuel en fonction des usages et de la perte d'autonomie
- Identifier les adaptations nécessaires dans les différentes zones du logement individuel existant
- Repérer les points de vigilance techniques et les erreurs fréquentes lors de travaux d'adaptation
- Proposer des solutions concrètes, réalistes et adaptées aux contraintes d'usage, techniques et économiques
- Arbitrer entre exigences réglementaires, qualité d'usage et faisabilité des travaux
- Se positionner comme un professionnel compétent de l'adaptation du logement dans le cadre des marques HANDIBAT® / SILVERBAT®

DESCRIPTION - CONTENU

- Analyse des besoins liés au handicap et à la perte d'autonomie dans le logement individuel
- Principes généraux d'adaptation du logement existant
- Adaptation des principales zones du logement
- Sécurité, confort et qualité d'usage dans les travaux d'adaptation
- Cadre réglementaire applicable au logement individuel et arbitrage entre normes et usages
- Études de cas concrets, accompagnement des projets et solutions de financement

MODALITES D'EVALUATION

- A l'issue de la journée de formation, le stagiaire participe à un examen obligatoire (Questionnaire à Choix Multiples), nécessaire dans son parcours pour obtenir le droit d'usage de la marque HANDIBAT® et SILVERBAT®.